



Compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2017

Membres présents à la séance: Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, Y. MOREAU, B. BOURBON, G. CHARPIN, R. MAYNARD, JM GARNIER.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent excusé : JM LERISSEL a donné pouvoir à J.M. DURDILLY

Absent : S. KASPRZYK

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu du 10/01/2017.
 - 2/ Délibération pour approbation du règlement de formation des agents.
 - 3/ Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.
 - 4/ Délibération pour modification des statuts du SYDER.
 - 5/ Délibération pour versement de la subvention à Chouette cantine.
 - 6/ Délibération pour convention fourrière (chiens errants).
 - 7/ Délibération pour autorisation de capture (chats errants).
 - 8/ Délibération pour convention de disponibilité avec le SDMIS pour le périscolaire.
 - 9/ Délibération pour convention avec l'association de la bibliothèque.
 - 10/ Délibération pour acquisition du fonds de commerce de l'Auberge des Sapins.
- Proposition et choix du fournisseur pour les plaques de rues.
Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2017 de la COR.

Questions diverses.

- 1/ Approbation du compte rendu du 10/01/2017.

2/ Délibération pour approbation du règlement de formation des agents.

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation du service formation avec la COR, le projet de règlement de formation a été présenté au comité technique de CDG69 et approuvé à l'unanimité (4 voix pour) par le collège des représentants du personnel et (5 voix pour) par le collège des représentants des collectivités.

Adopté à l'unanimité

Pour les indemnités kilométriques, le point de départ retenu est celui le plus proche de la formation, et non obligatoirement la mairie ou le domicile. Pour les repas, s'ils ne sont pas pris en charge par la CNFPT, une indemnité forfaitaire de 15.25 € serait reversée à l'employé.

3/ Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois permanents de la commune suite à la création du poste d'adjoint d'animation (délibération du 10/01/17) comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLETS		
Emplois	Nombre	Cadre d'emploi autorisé
Service technique : Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLETS		
Service administratif : Adjoint administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs 31,30 h/semaine
Entretien des locaux : Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques 30 H/semaine annualisé Cadre d'emploi des adjoints techniques 17h30/semaine annualisé
Activité périscolaire : Adjoint territorial d'animation	3	Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation 11h7/semaine annualisé 8h6/semaine annualisé 3h/semaine

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour modification des statuts du SYDER.

Madame le Maire expose au conseil municipal que le SYDER a procédé à deux modifications de ses statuts. Après avoir fait part des modifications apportées, elle précise que les communes ont 3 mois pour se prononcer ; à défaut, l'avis de la commune sera réputé favorable.

- Composition du comité syndical - Remplacement du paragraphe 6.2-2 « Règles de désignation des délégués suppléants » par un nouveau paragraphe 6.22 intitulé « Désignation des délégués titulaires et suppléants – Cas particulier »
- Intégration d'une compétence optionnelle au niveau du paragraphe 2.2 ajout de la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération pour versement de la subvention à Chouette cantine.

Ajustement de la subvention, Il s'agit de la régularisation de la période de septembre 2016 à janvier 2017 (inclus) et de la provision de février 2017 à juillet 2017 inclus, soit la somme de 1 513,14 €.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget.

Adopté à l'unanimité

6/ Délibération pour convention fourrière et autorisation de capture (chats et chiens errants).

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour remédier aux problèmes des animaux errants sur la commune, il est nécessaire de passer une convention avec une société de capture. Madame le Maire fait part au conseil municipal des propositions de différentes sociétés. Elle précise qu'en parallèle un arrêté municipal sera pris interdisant la divagation et autorisant la capture des chiens et chats errants.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la société retenue et de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Plusieurs organismes ont été contactés :

- la SPA Brignais 0.30 euros/habitant pas de capture sur place.
- la SACPA située à Marennes, 900 € HT pour la convention ; les stérilisations sont en surplus.

Mme le Maire propose de conventionner avec l'association « 4 pattes en détresse » à Amplepuis au tarif de 0.30 € par habitant pour fourrière et capture ; une subvention pourra être versée en fonction du nombre de chats capturés pour identification et stérilisation.

7/ Délibération pour convention de disponibilité avec le SDMIS pour le périscolaire.

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la disponibilité et des départs des sapeurs-pompiers volontaires, une convention a été mise en œuvre. Il s'agit d'une convention entre le SDMIS, la commune et les associations. Cette convention a pour objet de permettre une prise en charge pendant le temps périscolaire des enfants scolarisés de SPV afin de leur permettre de se mettre en disponibilité sur un laps de temps plus important. La convention est conclue à titre gratuit.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Cette convention a pour but de permettre aux pompiers de se mettre en disponibilité sur des créneaux supplémentaires, notamment au moment des sorties de classe (11h30 et 16h30), sans avoir la contrainte de revenir pour l'heure du repas ou de la sortie d'école.

8/ Délibération pour convention avec l'association de la bibliothèque.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la convention pour la gestion de la bibliothèque (délibération du 19 juin 2001) et propose une réactualisation tenant compte d'une augmentation de la subvention de 1 euro à 1.30 euros/ habitants (792 habitants, derniers chiffres INSEE)

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Subvention de 1.30 € par habitant, en hausse, permettant de compenser en partie les frais de transport. La médiathèque de Thizy-les-Bourgs ayant fermé, les bénévoles doivent désormais se rendre à Limas.

9/ Délibération pour acquisition du fonds de commerce de l'Auberge des Sapins.

Madame le Maire expose au conseil municipal que les propriétaires exploitants du fonds de commerce de café-restaurant à l'enseigne de « Auberge des Sapins » à Saint Just d'Avray, lui ont fait connaître leur intention de cesser leur activité au plus tôt.

Elle rappelle que l'établissement constitue le dernier commerce de ce type dans la commune et que cette dernière est par ailleurs propriétaire du foncier qui l'abrite ainsi que de la licence de 4^{ème} catégorie qui s'y rattache, ayant été donnés en location à M. et Mme Monachon.

Madame le Maire souligne la nécessité de conserver ce dernier café-restaurant et, devant la carence de l'initiative privée, propose à l'assemblée le rachat par la collectivité du fonds de commerce, en vue de la poursuite de l'activité par un gérant dans le cadre d'un contrat de location.

Dans cette perspective, elle indique que M. et Mme Monachon consentirait la vente du fonds de commerce moyennant le prix global de 30 000€. A ce sujet, elle rappelle que la commune avait cédé le 18 mai 2010, ledit fonds à M. et Mme Monachon pour le prix de 34 500€.

Les crédits nécessaires tant au paiement du prix principal que des frais consécutifs seront inscrits au budget communal.

Je vous demande de vous prononcer et de m'autoriser à signer l'acte de vente et tous documents s'y référant qui seront passés en la forme notariée, aux frais de la commune.

Adopté à l'unanimité

Un état des lieux sera réalisé.

Pour maintenir la vie du village, un café associatif pourrait être mis en place.

Il est nécessaire de se renseigner sur d'éventuels travaux de mise aux normes à réaliser avant de placer l'auberge en location gérance.

La question du portage de repas va se poser. Une solution sera étudiée.

Une réunion avec Village d'Accueil aura lieu mercredi 22/02 à la mairie concernant la location gérance.

Proposition et choix du fournisseur pour les plaques de rues :

Devis prévisionnels :

- Signaux Lacroix : 9892.28 euros
- Signaux Giraud : 11425.00 euros
- Rochetaillée email : 7513.80 euros qui a été retenu

L'achat des plaques de rue et des numéros sont à la charge de la commune, la pose de la plaque de numérotation à la charge des administrés. La Poste fera une remise de « plis commentés ».

Avis favorable du conseil municipal

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2017 de la COR : envoi du rapport aux conseillers.

Questions diverses.

-Demande de Mmes Gauthier et Martin, infirmières, pour avoir un local où déposer les analyses qui doivent être récupérées par les laboratoires. Le cabinet médical leur est proposé tant qu'il reste inoccupé.

Pour faire suite au dernier conseil municipal, Madame le Maire rappelle et fait part des mesures prises par la société DMP : - Les halogènes ont été arrêtés depuis le 21 mai 2016.

- Une analyse de mesures sonores a été réalisée à la charge de l'entreprise (1860 euros) : les résultats sont conformes à l'arrêté ministériel. Cependant, afin de prendre en compte les remontées des habitants des silencieux ont été installés (800 euros). Un investissement sera fait prochainement concernant les tourelles de toitures (3610 euros).

Concernant les odeurs, depuis la réunion de mai dernier, aucune remontée directe n'a été faite au directeur.

L'entreprise fournit plus de 10 emplois actuellement et une retombée financière pour la commune.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 14 MARS 2017, 20h30

MARDI 11 AVRIL 2017, 20h30

